

1AU	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'habitat : les réseaux desservent les pourcent de l'opération sont indiqués pour accéder aux lignes constructives.
1AUc	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'équipements publics
1AUe	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'activités économiques
2AU	zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
2AUc	zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'activités économiques
UA	zones urbanisées à vocation mixte (habitat, équipements, activités) correspondant aux parties anciennes des espaces urbanisés des communes
UB	zones urbanisées à vocation mixte (habitat, équipements, activités) correspondant aux parties récentes des espaces urbanisés des communes
UE	zones urbanisées à vocation principale d'équipements publics
UI	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques
Uic	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques avec possibilité d'implantation ou d'évolution des commerces
Uia	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques avec possibilité d'implantation d'une activité liée à l'activité agricole
A	Zone agricole
As (1)	STECAL correspondant aux sites agricoles
Av (1)	STECAL correspondant à faire d'accueil des gens du voyage
Ay (1)	STECAL correspondant aux activités économiques installées en zone agricole
N	Zone naturelle
Nca	Sous-secteur correspondant à la carrière autorisée
Ne (5)	STECAL correspondant aux zones d'équipements publics à caractère naturel
Nenr (1)	STECAL au sein duquel sont autorisées et les installations et constructions liées à la valorisation d'énergies renouvelables
NI (1)	STECAL correspondant au projet autorisé de création d'une salle de formation, d'hébergement de plain air et de restauration
NJ (3)	STECAL correspondant à des jardins au sein desquels des constructions d'abris de jardin sont autorisées
Nja (233)	STECAL correspondant aux jardins localisés en transition entre les zones urbaines et les espaces agricoles ou naturels au sein desquels la construction d'abris de jardin et d'abris ouverts pour animaux est autorisée
NI (7)	STECAL correspondant aux espaces de loisirs à vocation naturelle
Nic (3)	STECAL correspondant aux campings et aux terrains résidentiels de loisirs
Nm (2)	STECAL autorisant les constructions d'établissements d'enseignement ou de santé sur des sites déjà existants
Ni (5)	STECAL autorisant la valorisation touristique de châteaux existants par l'installation localisée et limitée d'hébergement insolite, ou la mise en œuvre de projet d'hébergement touristique connu
Nre (1)	STECAL autorisant les aménagements et installations nécessaires à la mise en valeur de la réserve naturelle de Portevoy
Nx (1)	STECAL reconnaissant des sites d'infrastructures ou d'installations techniques existantes en leur laissant une possibilité d'évolution limitée
Ny (8)	STECAL adresses reconnaissant un site d'activité économique existant pour lequel il convient de permettre une évolution limitée

N°	Description	Bénéficiaire	Surface approximative
1	Extension du cimetière	Commune de Châteauneuf-Touraine	3 045 m²
2	Extension d'un parking	Commune de Châteauneuf-Touraine	453 m²
3	Création d'un accès vial	Commune de Châteauneuf-Touraine	265 m²
4	Création d'une liaison douce	Commune de Valfrères-en-Grandes	175 m²
5	Création d'une liaison douce	Commune de Portevoy	428 m²
6	Création d'un accès vial	Commune de Portevoy	538 m²
7	Création d'un accès vial	Commune de Portevoy	825 m²
8	Équipement de la voirie	Commune de Portevoy	80 962 m²
9	Création d'un accès vial	Commune de Portevoy	1 593 m²
10	Création d'un accès vial	Commune de Portevoy	1 315 m²
11	Création d'un accès vial	Commune de Portevoy	462 m²
12	Création d'un accès vial	Commune de Portevoy	396 m²
13	Création d'une liaison douce	Commune de Portevoy	2 146 m²
14	Création d'une liaison douce	Commune de Montrichard-sur-Cher	1 015 m²
15	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-sur-Cher	2 345 m²
16	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-sur-Cher	2 235 m²
17	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-sur-Cher	5 653 m²
18	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-sur-Cher	2 145 m²
19	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-sur-Cher	1 292 m²
20	Création d'un accès vial	Commune de Montrichard-sur-Cher	4 245 m²
21	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-sur-Cher	6 135 m²
22	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-sur-Cher	5 875 m²
23	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-sur-Cher	2 745 m²
24	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-sur-Cher	2 745 m²
25	Création d'un parking	Commune de Saint-Julien-de-Débban	2 026 m²
26	Création d'un parking	Commune de Saint-Julien-de-Débban	1 848 m²
27	Création d'un accès vial	Commune de Saint-Serge-sur-Cher	1 152 m²
28	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Faenillettes-sur-Cher	1 138 m²

- Légende**
- Éléments de petit patrimoine protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (21)
 - Mare protégée au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme (26)
 - Autres protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (8)
 - Alignements d'aires protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme
 - Ligne au sein duquel doit être préservée ou développée la diversité commerciale en application de l'article R 151-37 du Code de l'urbanisme
 - Accords de cours d'eau ou de fossés protégés au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme (4)
 - Bâtiments ou édifices protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (11)
 - Bâtiment susceptible de faire l'objet d'un changement de destination (82)
 - Bâtiment susceptible de faire l'objet d'un changement de destination pour une activité de service ou l'exercice d'une activité (2)
 - Cible de vue à préserver au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (1)
 - Emplacement espéré (28)
 - Espace boisé classé (15)
 - Partenaire mixte sociale obligatoire au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (1)
 - Picra, sous-jacents protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (26)
 - Secteur libéré l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (45)
 - Marge de recul le long des grands axes routiers en dehors des espaces urbanisés au titre des articles L. 111-6 & L. 111-10 du Code de l'urbanisme
 - Présence d'une ancienne décharge
 - Site classé
 - Site inscrit
 - Voirie domaniale de Montrichard
 - Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain de Montrichard-sur-Cher et Montrichard-Val-de-Cher
 - Plan de Prévention des Risques Technologiques du site de STORENOX à Céré-la-Ronde
 - Plan de Prévention des Risques Inondation Vallée du Cher

PLUI
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHER CONTRÔIS (41)
 TERRITOIRE DU CHER À LA LOIRE

RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE
 MONTRICHARD-VAL-DE-CHER (MONTRICHARD) - TC

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 09 décembre 2019.
 Approuvant l'élaboration du PLUI du territoire du Cher à la Loire, au sein de la Communauté de Communes Val de Cher contrôis.

Le Président,
 Jean-Luc BRAULT

urbanism
 Agence Val de Loire
 Rue des Palmes Oranges
 49100 SAUMUR
 Tél : 02 41 51 98 39
 Mail : contact@urban-iam.fr

VAL DE CHER CONTRÔIS
 Communauté de Communes

15 A, rue des Entrepreneurs
 41700 CONTRÔIS
 Tél : 02 54 78 15 50

ÉCHELLE
 1/5 000

SOURCE :
 DGFIP - Cadastre (PCI Vecteur)
 Droits réservés - Octobre 2019

Date du document : 29/11/2019

